



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 5 juillet 2017 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 28 juin 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Nadine Constantino, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, David Le Doussal, Gérard Jambou, Patrick Vaineau (jusqu'à 20h40) Stéphanie Mingant, Christophe Couic, Géraldine Guet, Yvette Metzger, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Alain Kerhervé, Marc Duhamel, Serge Nilly, Yvette Bouguen, Martine Brézac

Pouvoirs :

Eric Alagon a donné pouvoir à Yvette Metzger
Daniel Le Bras a donné pouvoir à Gérard Jambou
Géraldine Chéreau a donné pouvoir à Michaël Quernez
Isabelle Baltus a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Christophe Couic (à partir de 20h40)
Brigitte Conan a donné pouvoir à Danièle Kha
Erwan Balanant a donné pouvoir à Martine Brézac
Marc Duhamel a donné pouvoir à Alain Kerhervé

Absent : Jean-Pierre MOING

Nombre de conseillers présents ou représentés : 32

Secrétaire de séance : Géraldine Guet

2. ECHANGE DE GARAGES RUE DOM MORICE

Exposé :

Afin de permettre la création de la venelle reliant la promenade de l'Isole à la rue Dom Morice, il est nécessaire d'acquérir la parcelle cadastrée section AR n°794 d'une surface de 57 m² sur laquelle est construit un local, propriété de M. HERMOUET et actuellement utilisé par le Bar des Halles pour du stockage. Ce bâtiment serait ensuite démoli.

Par délibération en date du 6 juillet 2016, le conseil municipal a donné son accord pour l'acquisition du garage cadastré section AR 542 situé dans la cour de la Maison des Archers.

Ce bâtiment dispose d'un rez-de-chaussée et d'un étage. Un état descriptif de division a été établi afin que M. HERMOUET devienne propriétaire du rez-de-chaussée, l'étage étant mis à disposition de l'ancien propriétaire pour du stockage et restant propriété de la Ville.

Cette mise à disposition nécessite la réalisation de travaux, à savoir :

- création d'une porte en bois donnant sur la ruelle de l'Isole ainsi que la réalisation d'un escalier permettant d'accéder à l'étage,
- changement de la porte de garage,
- installation de 2 compteurs électriques et d'un compteur d'eau.

Par ailleurs, il a été convenu que la Ville verserait la somme de 8 500 € à M. HERMOUET, le local qui va lui être cédé ayant une surface moins importante (environ 14 m²) que son local.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- de donner son accord :
 - sur l'acquisition de la propriété cadastrée section AR n°794 et la cession en échange du rez-de-chaussée du bâtiment situé sur la parcelle cadastrée section AR n°542,
 - sur la réalisation des travaux suivants : création d'une porte en bois donnant sur la ruelle de l'Isole ainsi que la réalisation d'un escalier permettant d'accéder à l'étage, le changement de la porte de garage, l'installation de 2 compteurs électriques et un compteur d'eau,
 - sur le versement de la somme de 8 500 € à M. HERMOUET, propriétaire de la parcelle cadastrée section AR n°794, le bâtiment vendu présentant une superficie plus importante que le local mis à disposition (environ 14 m²),
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte qui sera établi par l'étude des notaires de Quimperlé.

- Avis favorable des commissions « politique de la ville et environnement » et « eau et lutte contre les inondations » du 23 juin 2017

- Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 27 juin 2017

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

**Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.**

